

Bulletin d'information de l'Association **EAU ET SERVICES PUBLICS**

28 rue André Chénier 42000 Saint-Etienne

Tél: 04 77 90 25 20

Compte rendu du Conseil d'Administration du lundi 29 avril 2013

A PROPOS D'UNE REMUNICIPALISATION DE L'EAU

À l'ouverture de la séance, le président informe les membres du Conseil d'Administration de la démission de l'association de **Gabriel Massard** qui en était le secrétaire et le webmaster. Il justifie sa position par le refus de la municipalité de profiter de l'arrêt dit Olivet permettant de rompre des contrats signés avec le privé et de revenir en régie. L'ensemble du C.A. regrette cette démission.

Cette démission nous oblige à revoir l'organisation du bureau : Marcel Favard est nommé vice-président, Pierre DiRosa secrétaire et Jean-Claude Paillason web-master. Ce dernier prendra ses fonctions après discussion avec Gabriel Massard sur la transmission du Site.

Le Président donne la parole à P.L.Berthon pour le compte-rendu de la réunion du 26 avril organisée par le Parti de Gauche et Europe Ecologie - les Verts sur la gestion de l'eau.

Cette réunion s'est déroulée en 2 parties :

1] Interventions de 2 représentants de collectivités qui ont décidé de gérer leurs services d'eau en régie : **Gabriel Amard** président de la communauté de communes « Les lacs de l'Essonne » et **Raymond Avriillier** ex-adjoint au maire de Grenoble qui est à l'origine de la condamnation d'Alain Carignon pour corruption dans sa gestion de l'eau avec Véolia ;

2] Interventions de **Alain Pecel** représentant la Ville de St-Etienne et **P.L.Berthon** pour notre Association.

Dans la première partie les intervenants ont fait part de leur expérience et démontré l'intérêt pour les collectivités de gérer l'eau en gestion publique aussi bien sur le plan de la gestion technique, des investissements que de la tarification.

Dans la deuxième partie, Alain Pecel a donné les explications sur les motivations qui ont amené la ville à prolonger la durée du contrat au-delà de la limite fixée par la loi de février 1995 qui prévoit que le contrat ne peut plus être régulièrement exécuté 20 ans après sa publication, soit 2015, sauf si les dettes restant à amortir sont trop élevées.

La direction départementale des finances publiques consultée sur ces dettes les estime à :

- **15MEuros** pour le remboursement de la somme versée à la ville par Véolia et Suez en 1992 en contre-partie de la gestion du service à leurs profits
 - **26MEuros** pour le remboursement des prêts contractés par la ville avant 1992, remboursés par le délégataire.
 - **18MEuros** pour le manque à gagner du délégataire
- TOTAL 59MEuros**

Dans ces conditions, la Ville a préféré négocier la prolongation du contrat avec certaines contre parties:

- Baisse de 9 centimes du prix du M³d'eau à partir du 1er juillet.
- Obtenir des travaux de modernisation sur la station de potabilisation de Solaure permettant une meilleure qualité de l'eau.
- Une amélioration du rendement du réseau à 85% (une diminution des fuites importantes) taux de rendement est indispensable pour obtenir un prêt à taux zéro de la part de l'agence l'Eau Loire Bretagne

Diverses autres améliorations. Les avancées techniques et financières formalisées dans l'avenant N° 14 conduiront globalement à un gain pour les stéphanois de l'ordre de 2,2MEuros/an (eau et assainissement) supplémentaires qui s'ajoutent au 6,2MEuros/an de la négociation de 2008.





En conclusion, la Ville a considéré que le retour en régie ne pourrait pas se faire avec une baisse de prix.

P.L.Berthon est intervenu au nom de l'association. Il rappelle que notre Association se bat depuis sa création, suite au scandale qu'a constitué la privatisation de la gestion du service de l'eau par la municipalité de l'époque, pour son retour en régie. Ayant pris connaissance de certains commentaires juridiques (ci-dessous), il fait part de notre scepticisme sur les sommes importantes indiquées par les services fiscaux :

« Il appartient aux collectivités concernées par la jurisprudence Commune d'Olivet d'examiner les conséquences pratiques à en tirer et d'ouvrir des discussions sur la date d'échéance des contrats en cours, c'est à dire sur l'appréciation de l'équilibre global du contrat.

Ce n'est pas la durée comptable des engagements pris par le délégataire qui fondent la durée du contrat, mais bien son économie prise dans sa globalité. Le contrat étant caduc à sa date d'interruption, il n'y a pas lieu d'inclure le manque à gagner.

La résiliation unilatérale du contrat avant l'échéance du 3 février 2015 n'implique pas nécessairement le paiement d'une indemnité pour non amortissement des capitaux investis, s'il est démontré que le contrat a atteint un niveau de rentabilité acceptable à sa date de résiliation »

A partir de ces textes le C.A. émet des divergences d'appréciation. En résumé, 3 opinions différentes:

- 1- Les sommes indiquées ne sont pas totalement dues, les bénéfices déjà réalisés par le délégataire, (plus de **40MEuros**) et ceux que nous

n'aurions plus à payer, plus des frais versés à la maison mère justifient la possibilité d'un retour en régie. La ville n'en a pas eu la volonté politique.

- 2- Les chiffres indiqués sont effectivement contestables, en particulier celui concernant le manque à gagner. La notion d'équilibre global du contrat par contre est très floue et ne permet pas de dire avec assurance que d'autres sommes ne sont pas dues. La discussion sur l'économie du contrat dans le sens des textes ci-dessus n'a pas eu lieu, ni l'évaluation d'une étude chiffrée sur la possibilité d'un retour en régie. Ceci aurait permis de mieux appréhender le choix Il est cependant probable que dans le cas d'une résiliation du contrat, il y aurait eu désaccord entre les parties sur les sommes à régler et que cette situation n'aurait trouvé son règlement que devant un tribunal. Cette situation créait une incertitude pour l'avenir. Il est donc difficile de prononcer un verdict très catégorique.

- 3- Nous sommes pour le retour en régie mais pas à n'importe quel prix. Entre l'incertitude sur les risques d'un retour en régie et les avancées acquises, la Ville a choisi la bonne solution dans l'intérêt immédiat des usagers.

Le C.A. a pris acte de ces divergences et à l'unanimité considère que la lutte pour le retour en régie doit continuer aussi bien sur le plan local que national. Cette lutte a déjà des résultats positifs. De nombreuses collectivités décident, en fin de contrat, de revenir en gestion publique, celles qui renouvellent leur délégation obtiennent, sous la pression, des baisses de prix importantes.

- **C'est dans ce contexte que nous assisterons au prochain Aquarévolte (rassemblement de plusieurs associations de plusieurs régions) à Ternay le 1er juin.**

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT A L'ASSOCIATION **EAU SERVICES PUBLICS**

Nom Prénom

Adresse

Tél (facultatif) Mail :

Afin de faire des économies de tirage (papier et timbres) il nous serait utile que vous nous communiquiez, si vous en avez une et si vous le voulez bien, votre adresse e-mail. Merci.

Je verse la somme comprenant la cotisation minimum de 6 Euros plus un don de euros par un chèque à l'ordre de **EAU ET SERVICES PUBLICS** Signature :

[Vérifier svp si vous n'avez pas déjà réglé votre cotisation 2013.]